

Nous étions présents ce jeudi 13 septembre dans les locaux de la MLF pour assister à la première CCP de l'année.

A cette occasion, la MLF nous a dressé le bilan de recrutement de l'année écoulée dans les réseaux des établissements en pleine responsabilité et les écoles entreprises.

Au final, l'on totalise 14 refus de détachements, 11 dans le réseau MLF-OSUI (7 collègues du 1^{er} degré et 4 collègues du 2nd degré) et 3 parmi les établissements partenaires.

- **Nouvelles modalités de recrutement :**

Nous avons évoqué la prochaine campagne de recrutement ainsi que les nouvelles modalités qui seront mises en place. Le barème se voit très grandement chamboulé. Il se décomposera en deux éléments :

- le premier concernera l'ancienneté et l'échelon, qui n'a plus la même importance, **30 points** contre 50 points auparavant.
- le deuxième remplace l'ancien élément du barème issu des notes (note d'inspection ou note administrative). Cet élément verra son importance grandir passant de 50 à **70 points**. Ces 70 points seront calculés en fonction de critères remplis (au nombre de 30). Les candidats ayant validé le plus de critère pour l'offre concernée bénéficieront d'un barème plus avantageux.

Pour l'instant nous n'allons pas adopter une position de principe en condamnant ce nouveau dispositif avant même son lancement. Nous resterons malgré tout vigilants devant le risque du profilage à outrance. Nous attendons maintenant d'assister à la prochaine campagne de recrutement pour juger de l'efficacité de ces nouvelles modalités et de ces nouveaux critères. Nous aurons l'occasion de demander des ajustements voire même des changements si nous constatons qu'ils réduisent sensiblement les possibilités de recrutement ou s'ils éliminent trop rapidement certains candidats.

- **Primes OSUI et transport / alignement des HSE**

Le Se-Unsa Hors de France a interpellé la MLF au sujet du montant des primes OSUI.

Nous avons demandé s'il était envisagé une revalorisation de ces dernières. Et nous avons la confirmation, après notre intervention, qu'elles seraient augmentées passant de 6381€ bruts annuels à 6642€ bruts annuels.

En revanche, pour le moment il n'a pas été décidé d'augmenter la prime « transport » ni d'aligner le montant des heures supplémentaires (HSE) sur le taux « Education Nationale ».

Ces deux questions seront portées à l'ordre du jour de la prochaine CCP OSUI que devrait se tenir entre fin octobre et mi-novembre.

- **Mise en place du prélèvement à la source:**

Pas d'inquiétude particulière pour le moment. Il sera organisé de la même manière qu'en France. Il sera appliqué le taux décidé par les collègues.